

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'AFAPI du 1^{er} mars 2024

Restaurant de la Croix-Blanche, Route de la Gruyère 3, 1724 Le Mouret

Début de l'assemblée : 10h00

Présidence : Serge Fischer, Villaz-St-Pierre

- Ordre du jour :
1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 2 novembre 2023
 2. Rapports d'activités 2023
 3. Comptes 2023 et rapport des contrôleurs des comptes
 4. Programme d'activités et programme des contrôles 2024
 5. Budget 2024
 6. Divers

Au nom de l'AFAPI, le président salue les personnes présentes et leur souhaite une cordiale bienvenue à la 30^{ème} assemblée générale de l'AFAPI qui se déroule exceptionnellement hors des murs de Grangeneuve. Il remercie le Restaurant de la Croix-Blanche du Mouret et sa gérante Tiffany Péclat de nous accueillir dans ses locaux. Les participants auront l'occasion de partager un repas après l'assemblée. Il relève la présence des principaux invités et excuse les personnes selon la liste affichée à l'écran.

Mot du président

Serge Fischer, président, ouvre l'assemblée avec une rétrospective sur les 30 dernières années de la politique agricole suisse. C'est en effet en 1992 que le Conseil fédéral proposa de réformer la multifonctionnalité de l'agriculture avant de signer les accords du GATT en 1995. Conscient que l'agriculture suisse allait devoir faire face à une forte concurrence des prix des produits étrangers, le parlement se montra favorable à l'introduction de paiements directs afin de soutenir les familles paysannes suisses.

C'est dans ce contexte que l'AFAPI a été créée par un groupe d'agriculteurs il y a 30 ans.

La politique agricole a évolué et les conditions d'octroi des paiements directs également. Les agriculteurs ont notamment dû se mettre en conformité pour la protection des animaux, puis la protection des eaux et maintenant la protection de l'air avec l'obligation du pendillard. Mais les problèmes de fond ne changent toutefois pas : les prix à la consommation augmentent, les attentes envers l'agriculture augmentent, mais le revenu agricole diminue.

« Je reste toutefois persuadé que l'agriculture peut apporter beaucoup de solutions aux problèmes actuels » ajoute Serge Fischer. Les familles paysannes sont prêtes à relever ces défis qui demandent des moyens. Pour cela, l'agriculture a besoin de soutien aujourd'hui et demain.

L'ordre du jour est accepté et le président déclare l'assemblée apte à délibérer.

44 membres sont présents, ainsi la majorité simple est fixée à 23 voix. Daniel Fuhrer et Eric Monney sont nommés scrutateurs. Le vice-président Adrian Brügger traduira les points importants en allemand.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 2 novembre 2023

Le procès-verbal, publié sur le site internet de l'AFAPI, n'est pas relu. Il est accepté à l'unanimité et des remerciements sont adressés à son auteure et à son traducteur.

2. Rapports d'activités 2023

Les rapports d'activités ont été publiés sur le site internet de l'AFAPI. Après les salutations d'usage, le gérant Olivier Dorthe apporte quelques compléments.

Pour donner suite aux différentes revendications du monde paysan et notamment une simplification des contrôles, il rappelle et présente la place et le rôle de l'AFAPI dans le processus d'octroi de contributions aux exploitations.

L'AFAPI est une association à but non lucratif et met tout en œuvre pour proposer des prestations les moins chères possibles. Ainsi, seuls 0.33% des contributions servent à financer les contrôleurs de droit public de l'AFAPI. Parallèlement, des contrôles de droit privé sont réalisés pour différents prestataires. L'AFAPI est également rémunérée par la DIAF et la DAEC pour différentes prestations de contrôles.

Pour être reconnue par l'OFAG, l'AFAPI doit être accréditée et soumise à certaines exigences.

Le site internet de l'AFAPI contient de nombreuses informations utiles et documentations actuelles.

Les rapports d'activités sont approuvés à l'unanimité.

3. Comptes 2023 et rapport des contrôleurs des comptes

Le gérant présente les comptes et apporte les précisions relatives aux différences avec le budget 2023. En résumé, les produits (Fr. 883'478.-) et les charges (Fr. 903'984.-) sont globalement conformes au budget. Ainsi l'exercice boucle avec un déficit de Fr. 20'256.- en lieu et place du déficit de Fr. 24'837.- initialement prévu.

Heribert Rudaz, contrôleur des comptes, lit le rapport des contrôleurs. La comptabilité et les comptes annuels sont conformes et ils sont approuvés à l'unanimité. L'assemblée donne décharge aux organes responsables. Le président remercie Fredy Schwab de l'AFAPI et Bernard Morel de Grangeneuve pour l'excellente tenue de la comptabilité.

4. Programme d'activités et programme des contrôles 2024

Initiative parlementaire 19.475 : début des contrôles en 2024 pour la couverture appropriée du sol, les techniques culturales préservant le sol, l'efficacité de l'azote dans les grandes cultures et l'utilisation de techniques d'épandage diminuant les émissions.

Prélèvement d'échantillons de végétaux pour analyses d'éventuels résidus de PPh : Cette année il est également prévu de recevoir un mandat de Grangeneuve pour le prélèvement d'environ 130 échantillons dans diverses cultures.

Site internet : Pour des raisons de sécurité, des travaux de maintenance et des mises à jour sont prévus. Le site restera néanmoins accessible en tout temps.

5. Budget 2024

Le gérant présente le budget et explique la base du calcul de celui-ci. Toutes les taxes de contrôle sont déduites des paiements directs ou facturées par GELAN. Le comité propose de maintenir la cotisation « membre » à Fr. 50.-. Les membres bénéficient de taxes préférentielles pour les programmes SST, SRPA, Mise au pâturage et les PER. Le comité propose de maintenir toutes les taxes au niveau de la campagne 2023. Pour rappel, les frais pour les contrôles SPB I, le non-recours aux PPh (Extenso) ainsi que les contributions pour les cultures particulières sont financés par Grangeneuve. Depuis 6 ans, les tarifs de base sont soumis à un coefficient permettant d'adapter les taxes de contrôle aux besoins financiers de l'Association.

Compte tenu des résultats comptables 2023 et des prévisions des charges 2024, le comité propose de fixer le coefficient à 67% sur l'ensemble des taxes de base pour les contrôles officiels et privés. Cela représente une diminution des taxes de 33% pour 2024 par rapport à l'année de référence 2017.

En résumé, le budget 2024 prévoit des recettes pour Fr. 897'800.- soit une augmentation de Fr. 14'322.-. Les charges prévues de Fr. 912'300.- affichent une augmentation Fr. 8'316.-. Finalement, nous estimons une perte de Fr. 14'500.-. Cette situation ne signifie pas que l'AFAPI réalise un mauvais travail, au contraire, notre association est à but non lucratif et dans ce contexte, nous ne devons pas accumuler des fonds inutilement.

Ne soulevant aucune question, ni remarque, le budget 2024 ainsi que le coefficient de 67% sont approuvés à l'unanimité.

6. Divers

Le président présente la composition actuelle du comité et de la commission technique et remercie les membres pour leur travail et leur collégialité.

Frédéric Ménétrey prend la parole et informe les personnes présentes des affaires en cours à AgriFribourg.

Les manifestations paysannes se sont bien déroulées grâce à une bonne organisation et un bon contact avec la police.

Le vote du conseil national pour le refus des 3.5% de SPB sur les TO a passé la rampe. Il faut encore attendre le vote du conseil d'Etat qui aura lieu fin mars. L'OPD est également en consultation durant cette période, ce qui permettra une bonne coordination au niveau des dates.

Hier soir, une manifestation a eu lieu concernant le prix du lait avec une demande d'augmentation de 2 à 5%. Une discussion avec les parties prenantes a lieu en ce moment.

La résolution de Grandsivaz a été reprise par les vaudois et les valaisans. Avec plus de 1'000 signatures, elle sera remise en main propre au directeur de l'OFAG, Christian Hofer le 11 mars prochain. Et l'après-midi une discussion est prévue avec le groupe parlementaire à Berne.

Les assemblées de district ont permis une bonne discussion et des échanges fructueux. Les contrôles ont été mis sur le devant de la scène mais l'AFAPI n'est pas la bonne cible. Le but, lors de la création de l'AFAPI, était de faire des contrôles par des spécialistes de la branche, ce qui fonctionne bien. Il faut agir sur l'administratif des contrôles à savoir le nombre, le rythme, etc. Cela est du ressort de l'administration fédérale.

Il remercie l'AFAPI pour son travail et demande à Grangeneuve d'être sensible aux manifestations paysannes et au ras le bol vis-à-vis de l'administration.

Lors de la cession de décembre, le budget de la Confédération sera discuté. Il faudra y être attentif.

La parole n'étant plus demandée, le président adresse ses remerciements à la DIAF (en particulier au conseiller d'Etat Didier Castella), à Grangeneuve et en particulier au secteur « Paiements directs », au SAAV, au SEn, à Agrosolution, à IP-Suisse, à AQ-Viande Suisse, à la Fédération suisse du franches-montagnes, à bio.inspecta, à BioTestAgro, à l'OIC, aux organes de contrôle des autres cantons, au Service d'accréditation suisse, aux membres du comité, aux membres de la commission technique, au personnel de la gérance, et tout particulièrement à son gérant Olivier Dorthe, aux contrôleurs des comptes, aux contrôleurs et aux agriculteurs et à tous les membres de l'AFAPI.

Le vice-président remercie le président, au nom de l'AFAPI, pour le bon déroulement de l'assemblée et pour son travail pour l'AFAPI.

Le Président clôt l'assemblée sous les applaudissements et annonce qu'un repas sera servi dans la salle.

Fin de l'assemblée à 11h30

Grangeneuve, le 7 mars 2024

Olivier Dorthe
Gérant

Serge Fischer
Président

